



Arrêt de la CJUE : Bruxelles à la recherche d'un compromis avec Rabat

La Commission européenne a confirmé qu'elle s'est engagée dans des discussions avec les autorités marocaines afin de trouver une issue à la suite de l'arrêt rendu en octobre 2024 par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), annulant l'extension des préférences douanières entre l'UE et le Maroc aux produits issus des provinces du Sud.



La Bourse de Casablanca perd du terrain à la clôture

La Bourse de Casablanca a perdu du terrain, mardi à la clôture, son indice phare, le MASL, reculant de 0,93% à 19.770,15 points (pts).



la croissance prévue à 4,6% en 2025

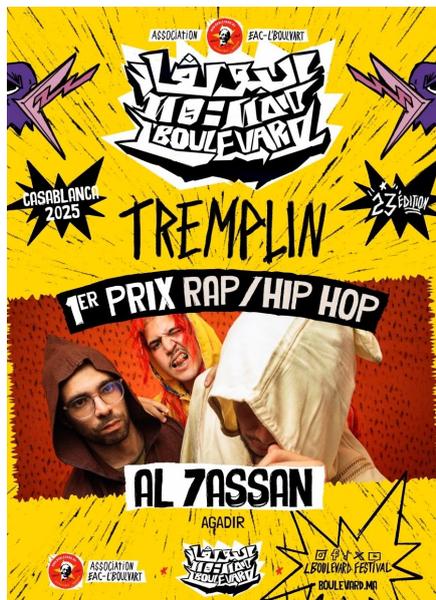
La croissance économique devrait s'accroître de 3,8% en 2024 à 4,6% en 2025, pour se consolider à 4,4% en 2026, selon les projections de Bank Al-Maghrib (BAM).



Tremplin L'Boulevard: six lauréats consacrés en 2025

Le jury du Tremplin L'Boulevard 2025 a tranché: six jeunes formations se sont imposées lors de la 23e édition. Trois jours durant, du 18 au 20 septembre, le public réuni au R.U.C. à Casablanca a assisté à une sélection intense qui a

vu s'affronter quinze projets venus de tout le Maroc, choisis parmi 340 candidatures. À l'issue des prestations, deux lauréats par catégorie ont été distingués, incarnant chacun à leur manière la vitalité de la scène musicale émergente.



La Bourse de Casablanca bascule dans le vert

La Bourse de Casablanca a basculé dans le vert, lundi à la clôture, son indice phare, le MASL, progressant de 0,06% à 19.956,63 points (pts).



Processus de Barcelone, 30 ans après : l'intégration régionale euro-méditerranéenne en panne malgré un fort potentiel

Trois décennies après le lancement du processus de Barcelone, le deuxième rapport sur l'intégration régionale de l'Union pour la Méditerranée, présenté ce 12 septembre 2025 dans la capitale catalane, dresse un bilan contrasté. Malgré un poids économique représentant un cinquième du PIB mondial et des flux commerciaux intra-régionaux de 4.400 milliards de dollars, la région euro-méditerranéenne reste fragmentée. Entre conflits géopolitiques et opportunités manquées, ce document élaboré avec l'OCDE pointe les obstacles persistants, mais aussi les voies prometteuses, notamment en matière de transition énergétique et de partenariats de mobilité.

Hespress Français – Actualités du Maroc Economie Imad Ghammad succède Hassan Mounir à la tête de COSUMAR

Le Conseil d'Administration de COSUMAR s'est réuni le 23 septembre 2025, sous la présidence de Hicham Belmrhah, et décidé de nommer Imad Ghammad en tant que Directeur Général de COSUMAR, le DG en fonction, Hassan Mounir, ayant atteint l'âge de la retraite, et émis la volonté de quitter son poste pour des raisons de santé.



Le Maroc renforce ses initiatives pour un développement durable

Le Maroc a mis en place des initiatives ambitieuses pour réduire la pollution et promouvoir le développement durable, en s'appuyant sur une stratégie nationale actualisée et des engagements internationaux en matière de climat et d'environnement, a affirmé la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Leila Benali.



LOCATION GERANCE LIBRE

PAR
MONSIEUR EL HOUCINE
ASAKI
AU PROFIT DE
MONSIEUR FAYSSAL
BOUAKKAZ ET MME SOU-
KAINA MOUHTADI
Suivant Acte Sous Seing Privé
Etablit Le 01/10/2025 , Mon-
sieur Les Contractants Ont
Etablit Une Location Gérance
Libre Comme Suit :
Les Contractants:
- Monsieur : EL HOUCINE
ASAKI ; Demeurant Au : 317
Rue Laayoune Hay El Mou-
kaouama Berkane :
De Nationalité Marocaine ;
Née-le 25/10/1979 ,Titulaire de
son CIN FA70447 .
Monsieur : FAYSSAL BOUAK-
KAZ , Demeurant à N° : 35
Rue El Akaba Hay Tiourar Rte
Oujda
Berkane , De Nationalité Maro-
caine ,Né Le : 23/08/1992 ,Titu-
laire De Son CIN FA156037.
- Madame : SOUKAINA MOU-
HTADI ; Demeurant Au : N° :
49 Rue El Gara Hay Palestine
Berkane :
De Nationalité Marocaine ;
Née-le 24/09/1992 ,Titulaire de
son CIN HA 173382 .
Désignation Du Bien Objet De
La Gérance Libre
La Totalité D'un Fond De Com-
merce Destinée A Tenant Fast
Food Snack Sis à Complexe
Commercial
Laymoune N° 20 Hay Palestine
Berkane : Et Comprenant Tous
Les Eléments Corporels Et
Incorporels
Ci- Rattachés Patente Sous

Le N° : Immatriculation Au
Registre De Commerce De
Berkane N° : 47568
DUREE
La Présente Gérance Libre
Est Consentie Et Acceptee
Pour Une Dureé De Deux
Ans Qui Commerce Le
01/10/2025 Et Se Termine
30/09/2027 Renouvelable
Par Tacite Recondition Sauf
Si L'un Des Deux Parties
Veux La Resilie .
La Partie Qui Desire La
Resiliation Est Tenus De
Prevenir L'autre Partie Trois
Mois A L'avance Par
Huissier De Justice
DESTINATION DU FONDS
Le Preneur Devra Destinér
Le Fond Commerce Pre-
sentement Donne En Ge-
rance Libre A L'exploitation
D'un Cafetier Occupant
Deux Personnes Et Plus .
Il Déclare Faire Son Affaire
Personnelle Pour L'obten-
tion De Toutes Autorisa-
tions Nécessaires A
L'exploitation De La Dite
D'un Cafetier Occupant
Deux Personnes Et Plus
De Toutes Administrations
Qu'elles Que Soient
Il Ne Pourra De Même Mo-
difier Le Nom Commercial
Ou Le Mode D'exploitation
Dudit Fonds
Il Restera Responsable De
Toutes Contraventions Ou
De Toutes Infractions Qui
Pourraient Etre
Constatées Pour Quelque
Cause Que Ce Soit Et Par
Quelque Autorité Que Ce
Soit Monsieur ASAKI EL
HOUCINE : N'entend As-
sumer Aucune Responsabi-
lité Relativement A Cette

Exploitation

En Conséquence Le Pre-
neur S'oblige A Acquitter
Toutes Dettes Et Charges
De Toute Nature ; Factures
Aux Fournisseurs Impôts
Taxes Et Contributions
Quelconques ;Le Tout De
Manière Que Monsieur
ASAKI EL HOUCINE : Ne
Soit Jamais Inquiété Ni
Recherché A Ce Sujet
OBSERVATIONS
Les Comparants Dans
Un But De Précision Et
Afin D'éviter Toute Fausse
Interprétation De Leur
Intention
Réciproque ;Et Des
Présentes Conventions
Déclarent Que Le Présent
Contrat Est Un Contrat De
Simple
Concession De Gestion
Du Fond De Commerce
Sus Désigné Et Qu'il Ne
Constitue
-Ni Ne Cession Désigné
Du Fond De Commerce
Dont Il S'agit
-Ni Un Bail De Sous Lo-
cation De Matériel Ou De
Locaux ; Les Preneurs Ne
Pouvant A Aucun Moment
Prétendre Au Bénéfice
Des Lois Sur La Propriété
Commerciale Ni A Celui
Des Lois Régulant Les
Baux Des Locaux Com-
merciaux Ni En Fin Un
Contrat De Louage De
Service
RESILIATION
A Défaut Par Monsieur
D'exécuter Une Seule Des
Obligations Qui Lui In-
combe ; En Vertu Des
Stipulations Qui Précède ;
Le Présent Contrat Sera

Résilié De Plein Droit Si Bon
Semble A Monsieur
ASAKI EL HOUCINE , sans
que ce dernier ait à remplir
aucune formalité judiciaire ;
quinze jours après
simple sommation faite au
gérant et demeurée sans
effets
Les présentes seront égale-
ment résiliées de plein droit
et sans formalité aucune si
bon semble A Monsieur
ASAKI EL HOUCINE , En
Cas De Non Paiement De
L'une Des Charges Incom-
bant A La Gérance ; Et
Ce Après Une Simple Som-
mation De Payer Restée
Sans Effets
En Fin Le Présent Contrat
Sera Résilié De Plein Droit
Et Sans Formalités Préa-
lables ; En Cas De Faillite
Ou Liquidation Judiciaire Du
Gérant
Il Est De Même Que Les
Présentes Seront Egale-
ment Résiliées Au Cas Ou
Monsieur FAYSSAL
BOUAKKAZ ET MME SOU-
KAINA MOUHTADI , Serait
Dans L'impossibilité D'exer-
cer Son
Commerce Pour Cause De
Maladie Ou L'absence De
Longue Durée Ou De Décès
Auquel Cas ;La Totalité
Du Fonds ;Matériel Et Mar-
chandises
Dans L'un Quelconque Des
Cas De Résiliation ; Mon-
sieur ASAKI EL HOUCINE ,
Rentrera
Immédiatement En Posses-
sion Du Fonds De Com-
merce Lui Appartenant .

SOCIETE JEUNE DYNAMIQUE SERVICE SARL

Au Capital de : 10 0000.00
DHS

Siège Social : Lotissement Al
Intissar 1 Rue Al Madiak Laa-
tamna Berkane

Clôture Définitive De La Liqui-
dation

Aux Termes D'un Acte Sous
Seing Prive Du : 02/09/2024,
L'Associé Unique De La So-
ciété JEUNE DYNAMIQUE
SERVICE SARL A Associé
Unique A Pris la décision Sui-
vante :

La Clôture Définitive Du Liqui-
dateur De La Société JEUNE
DYNAMIQUE

SERVICE SARL A Associé
Unique, Société A Respon-
sabilité Limitée A Associé
Unique Au Capital De :
100000.00 Dhs.

Le dépôt légal : A Eté Effectue
Au Greffe Du Tribunal De 1 er
Instances De Berkane Sous
Le :592 Du Date : 21/10/2024

STE INSTITUTION HIMAM ALMAALI PRIVE. SARL AU

adresse : LOT WARDIGHA
N° 40 HAY NAHDA AIT MEL-
LOUL RC :25469/INEZGANE

Conformément au pro-
cès-verbal du 17/09/2025,
'assemblée générale Ex-

traordinaire de STE INSTI-
TUTION HIMAM ALMAALI
PRIVE.SARL AU a décidé
ce qui suit :

AUGMENTATION DU
CAPITAL SOCIAL:
L'assemblée générale ex-
traordinaire décide d'aug-
menter le capital social de
la société INSTITUTION
HIMAM ALMAALI PRIVE
DE 300.000.00 DHS, pour
le porter de 200.000.00 Di-
rhams a 500.00.00dirhams
par apport en numéraire
conformément a L'attesta-
tion de blocage Bancaire
produite a l'appui.

MODIFICATION STATU-
TAIRE

POUVOIR.

Dépôt légal : effectué au
Tribunal de 1 er instance
d'inezgane le 19/09/2025,
sous le n° 1817

SOCIETE AMRDIS DIS- TRIBUTION

Société à responsabilité
limitée d'associé unique
Au capital de 100.000,00
Dirhams
Siège social : N° 466/E
RUE JABIR IBN HAYAN

CITE AL HOUDA- AGADIR

I – Suite à la décision de
la gérance en date du 10
Septembre 2025 de la
« SOCIETE AMRDIS DIS-
TRIBUTION »,

Il a été constaté ce qui
suit :

* L'assemblée générale
a décidé de prononcer la
dissolution anticipée de la
société.

* L'assemblée générale
a décidé nommer Mr. EL
AMRANI FOUAD liquida-
teur de la société.

* L'assemblée générale
a décidé de designer le
siège social de la STE,
N° 466/E RUE JABIR IBN
HAYAN CITE

AL HOUDA - AGADIR
comme siege de liquida-
tion.

* Questions diverses.

Il - Le dépôt légal a été
effectué au greffe de Tribu-
nal De Commerce D'Aga-
dir le 24/09/2025 sous le
n° 0152044.

“ MARRAKECH PLANET TOURS- S.A.R.L

Aux termes dun acte
sous seing privé à Mar-
rakech du 09/09/2025 été
constitué SARL AU dont
les caractéristiques sui-
vantes : DENOMINATION
“ MARRAKECH PLANET
TOURS- S.A.R.L au OB-
JET :

-ACTIONS SOCIALE
SANS HEBERGEMENT
-HEBERGEMENT TOU-
RISTIQUE ET OUTRE
HEBERGEMENT DE
COURTE DUREE -AU-
BERGISTE OU CABARE-
TIER LOGEUR

SIEGE: LOT AZZOU-
ZIA IMM 1281 APT 19
ETAGE 03 MARRAKECH
MR YASSINE ALOUANE
nommé gérant de la Ste
CAPITAL :CENT MILLE
dhs divisé en MILLE parts
de CENT DIRHAMS :
Dépôt légal a été effectué
au TRIBUNAL DE COM-
MERCE MARRAKECH
LE 22/09/2025 sous le N°
13065 RC 170469

LA SOCIETE « VITALI CONSEIL SANTE SARL AU »

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/09/2025, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à associé unique.

□ DENOMINATION : « VITALI CONSEIL SANTE SARL AU ».

□ OBJET : Conseil de gestion.

□ DUREE SOCIALE : 99 ans.

□ SIEGE SOCIAL: C/O STE A&A KHADAMAT, N 1525 N 05 CITE ASSALAM AGADIR (M).

□ CAPITAL : le capital est fixé à 100 000, 00 Dhs.

□ GERANCE : est confiée SAID MOUHIB

Inscrite au registre de commerce analytique du tribunal de commerce d'AGADIR N° 152043 le 23/09/2025
immatriculation N° 65553

«VISA ENGINEERING GROUP».

I/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2025 à MARRAKECH, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont :

DENOMINATION : «VISA ENGINEERING GROUP».

OBJET SOCIAL :

□ ETUDE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE PROJETS

D'ELECTRIFICATION.

□ ENTREPRENEUR DE L'INSTALLATION DE L'ENERGIE SOLAIRE.

□ ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DE CLIMATISATION PLOMBERIE

ET D'ELECTRICITE.

SIEGE SOCIAL: APPT N°2 N°179 LOT AL KARAM CHAOUF EL AYYADI AZZOUZIA MARRAKECH.

DUREE :

□ 99 ANS.

CAPITAL :Fixé à 100.000,00 Dirhams divisé en 100 parts de 100 dirhams chacune souscrites

en totalité, et attribuées

aux associés :

Monsieur JAOUAL BRAHIM..... 500 parts.

Monsieur ABDELLATIF BELATTAR 500 parts.

GERANCE : Confiée, Mr. JAOUAL BRAHIM et Mr. ABDELLATIF

BELATTAR COGERANTS pour une durée illimitée et ce avec les pouvoirs les plus étendus.

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.

BENEFICES :5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'assemblée générale soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

III/ L'immatriculation de la société a été effectuée auprès du Registre de Commerce de Marrakech, le 08/08/2025, sous le N° Analytique : 180824

RC N°169139

POUR AVIS, EXTRAITEMENTION

*** CLEAR ACCOUNTING NETWORK ***

BUREAU AGREE D'ETUDES COMPTABLES, FISCALES ET JURIDIQUES. CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ Audencia & Co. Sarl. Aux termes d'un acte sous-seing privés, il a été constitué une société en date de : 15/08/2025. Dont les caractéristiques :

• Dénomination : Audencia & Co.

• Forme : SARL

• Siège Social : AGADIR BAY TECHNOPOLE II BLOC C BUREAU CB310 FOUNTY AGADIR

• Objet : EXPERT COMPTABLE • Durée : 99 ANS • Capital : 100.000,00 dhs • Associé - Gérant : Tarik HOURMANEK. • Associé : KENZA ASENNANE. • Exercice

Social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

• Dépôt Légal : le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce d'Agadir sous le N 151998, RC N 65513, en date du 22/09/2025. EX-TRAIT POUR PUBLICITE

**« AL HASSANIA GALA
PUB » « SARL »**

CONSTITUTION D'UNE
S.A.R.L

Aux termes d'un acte S.S.P,
il a été enregistré à AGA-
DIR en date 11/08/2025 les
statuts d'une S.A.R.L AU
dont :

- Dénomination : « AL
HASSANIA GALA PUB »
« SARL »
- Objet : PUBLICITÉ (EN-
TREPRENEUR OU TE-
NANT UNE AGENCE DE)
SANS EMPLOYÉ / AF-
FICHES (ENTREPRENEUR
DE LA POSE ET DE LA
CONSERVATION DES.)
Régie publicitaire de mé-
dias.
- Siege social : ISLANE
GH26, RESIDENCE 165,
APPARTEMENT 17 AGA-
DIR.
- Capital : 100 000,00Dh
- Gérance : Mr. ABDALLAH
OULAINÉ.
- Dépôt de RC a été effec-
tué au greffe du tribunal de

commerce AGADIR, sur
le N° : 4762,
le : 10/09/2025, RC N° :
65357.

BABYLONE EVENTS

RC : 7973

Au terme de PV de
l'assemblée générale
extraordinaire en date
du 09/09/2025, tenu au
siège social désigné
comme siège de liquida-
tion de la société « Baby-
lone Events » situé au :
DOUAR TAICHOUNT
ZEGZEL 60323
BERKANE au capital de
100 000.00 dhs, il a été
établi et arrête ce qui
suit :

- La dissolution anticipée
de la société « Babylone
Events ».
- La nomination de KAD-
DAR ANAS, en tant que

liquidateur de la société
Le dépôt légal a été ef-
fectué au greffe du tribu-
nal de première instance
Berkane, le 23/09/2025
sous le
N° 527.

**STE WOODAGADIR
S.A.R.L AU**

Aux termes d'un acte
sous seing privé, en
date du 18/09/2025 il a
été convenu ce qui suit :
 Dissolution de la so-
ciété :
L'assemblée générale
décide de déclarer que
la société :
WOODAGADIR S.A.R.L
AU ; immatriculée au
Registre de Commerce
sous le N° 20043 au
tribunal de 1 ERE ins-
tance Inezgane, la Sté
'est pas
affiliée à la CNSS, est

dissoute de plein droit.
 Désignation du Liquida-
teur de la société.
L'assemblée générale a
décidé de nommer MR
IDRISS EL BOUAZZAOUI
le seul liquidateur de la
société WOODAGADIR
SARL AU pour effectuer
toutes les formalités re-
quises par la loi, pour
la dissolution anticipée de
cette société.
 Désignation du siège
social de liquidation.
RUE AGADIR HAY TOUA-
MA BIOUGRA .
Dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de 1
ÈRE instance Inezgane
sous le numéro 1851/2025
en date 24/09/2025.

« ETTYKS ENVIRONNEMENT »

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une SARL AU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « ETTYKS ENVIRONNEMENT »

Object social :

L'externalisation de services et l'outsourcing

Services scientifiques et techniques en environnement

Siège social : 46 BD ZERKTOUNI ETG 2 APPT 6 CASABLANCA.

Capital : 10 000 dirhams est divisé en 100 parts sociales de 100 DH chacune, souscrites et libérées en totalité et attribuées à M. MOHAMED SEBTI.

Gérance : La société est gérée et administrée par M. MOHAMED SEBTI.

Durée : 99 ans

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le numéro du registre de commerce : 690873.

SOCIETE NEOGENIC

Siège Social : N°22 PARC INDUSTRIEL DRARGA AGADIR.
RC : 40891/AGADIR ICE :

002285069000084

Aux termes d'un acte sous-seing privés en date du 31 juillet 2025, à AGADIR, il a été approuvé :

Augmentation du capital social de la société actuellement fixé à la somme de 2.000.000,00 dhs (DEUX MILLION DE DIRHAMS) pour le porter à la somme de 4.000.000,00 dhs (QUATRE MILLIONS DE DIRHAMS), et ce par la création de 20.000 parts nouvelles de 100 DIRHAMS chacune souscrites, numérotées de 20.001 à 40.000 à libérer intégralement par les associés par incorporation des reports à nouveau.

Modification corrélative des statuts.

Pouvoirs en vue des formalités.

Le dépôt légal est effectué au Tribunal de Commerce Agadir en date du 13/08/2025 sous le n°150558.

DEFACTORETAILMA

AVIS DE CONSTITUTION

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 161.659.000,00 MAD

Siège social: Angle Rue Caïd Al Achar et Rue Ibrahim Annaikhae, Résidence « STADE CENTER ». 5ème Etage, Bureaux N° 31, 32, 33 et 34 - Quartier Maârif – Casablanca
RC N°319289

Dans le cadre des décisions de l'associé unique en date du 21/11/2024, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social par compensation avec des dettes de la société d'un montant de 89.613.000,00 MAD, portant ainsi le capital de 72.046.000,00 MAD à 161.659.000,00 MAD
- Mise à jour des statuts de la société ;

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 29/07/2025 sous le numéro 982785.

MOVISIA

Aux termes de la décision du conseil d'administration de la société MOVISIA en date du 8 juillet 2025, il a été décidé ce qui suit :

L'Expiration du mandat d'administrateur de M. Jorge CONDEÇO à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2025

statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et par conséquent, la fin de ses fonctions de directeur général ;

La Modification du mode d'exercice de la direction générale avec effet à compter du 30 juin 2025 en optant pour le cumul des fonctions de président de conseil d'administration et celles de directeur général ;

La Nomination de M. Thibault MICHELS avec effet à compter du 30 juin 2025, en qualité de Directeur Général de la société MOVISIA pour la durée de son mandat d'administrateur ;

L'exercice des pouvoirs du Directeur Général conformément à la loi et aux statuts ;

Aucune rémunération ne sera attribuée au nouveau Directeur Général au titre de l'exercice de ces fonctions.

Le procès-verbal de décision du conseil d'administration susmentionné a fait l'objet d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 982802 en date du 29 juillet 2025.

Pour extrait et mention

SOCIÉTÉ KT2S SARL

II/ Au terme d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 septembre 2025 à Agadir, les associés de la société KT2S Sarl, ont décidé:

*** L'Augmentation du Capital Social : L'assemblée Générale a décidé de procéder à l'augmentation du capital de la société KT2S Sarl, actuellement fixé à Deux Cent Vingt Mille Dirhams (220.000,00DHS) d'une somme de Quatre Millions Dirhams (4.000.000,00DHS) pour le porter à Quatre Millions Deux Cent Vingt Mille Dirhams (4.220.000,00 DHS) par la création et l'émission de Quarante Mille Parts Sociales (40 000 Parts) nouvelles du compte courant des associés d'une valeur nominale de Cent Dirhams (100,00DHS) chacune, entièrement souscrites par apport en compensation de Compte Courant d'as-

sociés de Mr AHENGLI Karim par (1.600.000,00DHS), et de Mr ESSAMLALI Tarik par (1.600.000,00DHS), et de Mr REGRAGUI Ahmed Amine par (800.000,00DHS).

*** La Répartitions des Parts Sociales :

Suite à la cession, Mr ACHENGLI Karim (16 880 Parts) ; Mr ESSAMLALI Tarik (16 880 parts) ; Mr REGRAGUI Ahmed Amine (8 440 Parts). Soit Total : (42 200 Parts)

*** Nomination des gérants : L'assemblée générale extraordinaire nomme en qualité des Gérants : *Mr ESSAMLALI Tarik, de nationalité Marocaine, né le 31.05.1974 à MEKNES, titulaire de la CIN n° D602190; *Mr ACHENGLI Karim, de nationalité Marocaine, né le 23.11.1971, à AGADIR IDA OU TNANE, titulaire de la CIN n° J26721 ; ET * Mr REGRAGUI Ahmed Amine, né le 23.06.1987, à AGADIR de

nationalité Marocaine, titulaire de la CIN n° J429097; Tous pour une durée indéterminée.

*** La signature sociale : La Société KT2S Sarl, sera engagée par la signature Séparée de l'un des gérants présents, soit : *Mr ESSAMLALI Tarik né le 31.05.1974 à MEKNES de nationalité Marocaine titulaire de la CIN n° D602190, OU ; *Mr ACHENGLI Karim, de nationalité Marocaine, né le 23.11.1971, à AGADIR IDA OU TNANE, titulaire de la CIN n° J267219, OU ; *Mr REGRAGUI Ahmed Amine, né le 23.06.1987, à AGADIR de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN n° J429097. Au sein de toutes administrations, établissements et organismes au nom.

*** La signature bancaire : L'assemblée générale décide que la Société KT2S Sarl, sera engagée par la signature UNIQUE de l'un des

gérants présent pour un Montant ne dépassant pas UN MILLION de Dirhams soit : * Mr ESSAMLALI Tarik de nationalité Marocaine, né le 31.05.1974 à MEKNES titulaire de la CIN n° D602190, *Mr ACHENGLI Karim, de nationalité Marocaine, né le 23.11.1971, à AGADIR IDA OU TNANE, titulaire de la CIN n° J267219, OU * Mr REGRAGUI Ahmed Amine, né le 23.06.1987, à AGADIR de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN n° J429097.

Pour les montants qui dépassent UN MILLION de dirhams il faut une signature conjointe de deux gérants parmi les Trois gérants présents de la société, Au sein de toute Agence Bancaire, Etablissement ou Organisme à caractère financier.

II/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce d'Agadir le 23 septembre 2025 sous le numéro 152004.

Pour Extrait et mention

SOCIÉTÉ AYOUR CHANGE SARL

Il/ Aux terme d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 03 juillet 2025 à Agadir, les associés de la société ont décidé:

*** Cession des parts sociales: L'assemblée générale approuve que :

*Mr BENISSI Abdelkader, propriétaire de (2500) parts sociales ; soussigné d'une part, cède et transporte par ces présentes, à Madame LAKHSSASI Hanane, cessionnaire, qui accepte les (2500) parts sociales du capital social de la société ; *Mme TAOUFIQ Khadija, propriétaire de (2500) parts sociales ; soussignée d'une part, cède et transporte par ces présentes, à Madame LAKHSSASI Hanane,

cessionnaire, qui accepte les (2500) parts sociales du capital social de la société ; De ce faite les (10 000) parts sociales se trouvent détenues par Madame LAKHSSASI Hanane et Monsieur LAKHSSASSI

Taoufik de manière à ce que ces derniers deviennent les propriétaires des (10 000) parts sociales du capital social de la société AYOUR CHANGE (S.A.R.L).

*** Répartition des Parts Sociales :

Suite à la cession des parts sociales de la société, la totalité des parts sociales (10 000 Parts) sont répartie comme suivant : Mme. LAKHSSASI Hanane (7500 parts) ; Mr. LAKHSSASSI Taoufik (2500 parts). Soit au total

(Dix Mille Parts) Soit 10 000 parts.

*** Nomination du Nouveau Gérant :

L'assemblée générale extraordinaire nomme en qualité de Nouveau Gérant de la Société AYOUR

TOURS « Sarl » ; Mr LAKHSSASSI Taoufik, de nationalité Marocaine,

né le 04.06.1981 à TIZNIT, titulaire de la CIN n° JE197081, valable jusqu'au 23.04.2028

et demeurant à HAY ASSAKA BLOC D NR 36 TIKIOUINE AGADIR, pour une durée indéterminée.

*** La Signature Sociale et Bancaire : La Société AYOUR CHANGE « Sarl », sera

engagée par la signature du Gérant

Mr LAKHSSASSI Taoufik, titulaire de la CIN n° JE197081, OU de l'associée Mme LAKHSSASI Hanane, de nationalité Marocaine, née le 07.07.1979 à TIZNIT, titulaire de la CIN n° JE196625, valable jusqu'au 21.03.2029 et demeurant au VILLA 21 JARDIN AMZIL BENSERGAO AGADIR ; au sein de toute administration, établissement et de toute Agence Bancaire ou Organisme à caractère financier, au nom de la société AYOUR CHANGE « Sarl ».

Il/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agadir, le 23 septembre 2025 sous le numéro 152023.

Pour Extrait et mention